

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 FÉVRIER

ÉLECTIONS ALLEMANDES ET JOIE RÉPUBLICAINE

Les élections au Reichstag ont eu lieu jeudi en Allemagne. Elles peuvent avoir de graves conséquences.

L'ensemble des résultats connus donne un gain considérable au parti socialiste.

A Berlin, les candidats socialistes ont réuni 127,162 voix au lieu de 93,335 qu'ils avaient obtenus en 1887; les progressistes ont gagné environ 7,000 suffrages. Ce sont les conservateurs qui ont subi toutes les pertes; ils passent de 71,756 voix à 49,356.

En dehors de la capitale, c'est surtout au détriment des ultramontains que les socialistes ont conquis du terrain. Ils ont pris sur eux 1 siège à Munich, et au scrutin de ballottage ils battent, à Mayence, M. Recke, le candidat du centre. A Cologne, le boulevard des catholiques, le socialiste Luecke, un ferblantier, expulsé de Berlin, a réussi à mettre en ballottage le candidat de M. Windthorst.

On remarque beaucoup les résultats du scrutin dans les anciennes villes libres; à Hambourg, M. Bebel et ses deux amis, MM. Dietz et Metzger, l'emportent dans les trois circonscriptions; à Brême, à Lübeck et à Francfort, les socialistes qui n'ont pas passé au premier tour seront vainqueurs au second. La nouvelle de la victoire de M. Hickel, socialiste à Mulhouse, a aussi vivement frappé.

Nos républicains de France croient devoir se féliciter de ce résultat. Les plus ardents chantent déjà la République allemande, tendant à travers le Rhin, les bras à la République française. Le Rhin est large! et la République allemande n'est pas même un fœtus. Il faut cependant se préoccuper de ce gain socialiste, mais à notre avis à un tout autre point de vue que celui auquel se placent nos républicains; contre la mode accoutumée chez nos désagréables voisins, les élections du Reichstag se sont faites sans qu'on jouât au spectre français; mais on peut être à peu près certain que si le socialisme paraissait constituer à l'intérieur de l'Allemagne un danger sérieux, le gouvernement allemand n'hésiterait pas à chercher une diversion dans une guerre extérieure. Ce n'est pas cela que cherchent les républicains, en ce moment, nous l'espérons pour eux du moins. Alors qu'ils renfoncent leurs cantates dans leurs portefeuilles et prennent un autre sujet plus touchant et consolant, celui par exemple de cette noble et fidèle Alsace-Lorraine qui, malgré l'effroyable pression gouvernementale, nomme onze protestataires sur quinze députés et n'envoie pas un seul allemand la représenter au Reichstag!

A l'occasion des élections au Reichstag, M. Déroulède, accompagné de MM. Castelin, Pierre Richard et Boudeau, député, est allé samedi soir sur la place de la Concorde, devant la statue de Strasbourg, où quelques membres de l'ancienne Ligue des Patriotes étaient déjà réunis.

Plusieurs couronnes ont été déposées aux cris de: Vivent les élections! vive l'Alsace!

Les manifestants se sont séparés ensuite sans incident.

La presse baillonnée

Le Sénat a décidé, à une forte majorité, sans scrutin, que les injures lancées contre les fonctionnaires publics seraient du ressort de la police correctionnelle.

Ce n'est que la première partie de la loi qui est en discussion.

Ce vote est déjà exorbitant.

Ayant une pareille arme entre les mains, le gouvernement pourra poursuivre comme injurieux pour les ministres des articles qui ne dépassent pas les bornes de la légitime critique. Voilà où est le danger. Il n'existe pas tant que la Cour d'assises est compétente. Il existe, il devient très grave, il détruit la liberté de la presse tout entière, du moment où le gouvernement n'a plus pour arbitres, entre lui et l'écrivain, que des juges placés sous sa dépendance, du moment où ce sont ces juges, et ces juges seuls, qui sont chargés de tracer la limite entre l'injure défendue et la polémique permise.

Nos gouvernants affirment qu'ils n'ordonneront que des poursuites justifiées par de graves outrages.

Ça ce n'est qu'une promesse qu'on ne tiendra pas.

Qui nous assure, en effet, comme le dit très mélancoliquement le *Journal des Débats*, que demain, après-demain, l'année prochaine, une majorité parlementaire passionnée; intolérante, jacobine, ne poussera pas le gouvernement, celui-ci ou un autre, dans la voie des procès à outrance?

« Où le gouvernement puisera-t-il la force de résister à cette impulsion? Nous vivons dans un temps où la Chambre des députés est maîtresse absolue du pouvoir. Elle tient le ministère. Elle tient, par lui, les fonctionnaires. Elle vient de montrer comment elle comprend la liberté électorale. Si la liberté de la presse disparaît, où sera le contre-poids de l'omnipotence parlementaire? »

Et ce sont les mêmes hommes qui, après avoir voté les lois de 1871, de 1877 et de 1881, nous ramènent au système autoritaire!

Ce sont les mêmes qui après avoir aidé à épurer la magistrature pour la punir de s'être mêlée aux luttes politiques, entreprennent de refaire une magistrature politique!

Vraiment, le Sénat se déshonore en prêtant les mains à une œuvre aussi déplorable.

HATONS - NOUS

Hâtons-nous, pendant qu'il en est encore temps.

Dans six semaines, la Chambre des députés aura sans doute voté la loi de répression que le Sénat vient offrir au gouvernement apeuré.

Nous avons donc encore quelques jours pour dire le quart de ce que nous pensons sur les ministres, sur les députés et sur quelques hauts fonctionnaires.

Hâtons-nous, car, dans six semaines, il ne nous sera plus permis de dire que l'intelligence de M. Tirard est un peu au-dessous de la moyenne, que M. Rouvier est un maître escamoteur en matière budgétaire, que M. Yves Guyot est un ancien socialiste apostat dont il faut se méfier; que M. Faye est un agriculteur en chambre, que M. de Freycinet est un tacticien de fantaisie après avoir été un ministre des affaires étrangères beaucoup plus anglais que français, que tel député ne remplit pas un mandat qu'il a du reste volé grâce à la pression administrative, que tel autre tripote, que celui-ci mendie les grasses sinécures, que celui-là....

Et nous ne pourrions parler ni des préfets, ni des sous-préfets, ni des juges de paix, ni des chefs de bureau, ni même des garde-champêtres, à moins que ce ne soit pour leur faire des compliments.

Hâtons-nous.

Dans six semaines, tout ce qui est républicain sera respectable de par la loi.

Dans six semaines, il n'y aura que les péchés des adversaires de cette République admirable qu'il sera permis de signaler.

Hâtons-nous avant que ne soit ouverte l'ère triomphante de la République inviolable et sacrée.

A LA CHAMBRE

Contrairement à certaines prévisions, tout s'est passé hier tranquillement à la Chambre. Les expulsés et les réélus boulangistes sont rentrés sans bruit au Palais-Bourbon. Quant à la proposition d'amnistie, dont on attendait aussi quelque tapage, elle a été assez discrètement enterrée dès le début de la séance. On l'a enfouie sous un vote de refus de prise en considération, après un petit discours de M. Moreau, deux courtes réponses de MM. Hély d'Oissel et Thévenet et une réplique de M. Maujan.

En somme, les socialistes ne se sont pas mis en grands frais d'éloquence et les radicaux se sont tenus cois. Du moment que le gouvernement consentait à garder M^{re} le duc d'Orléans sous les verrous, le sort des assassins de Montceau-les-Mines n'offrait plus pour eux qu'un intérêt médiocre.

490 voix se sont prononcées pour la prise en considération, et 323 contre. Une partie de l'opposition conservatrice a voté avec la majorité; l'autre s'est abstenue.

Il serait curieux que le gouvernement eût dû son salut à l'appoint des voix de l'opposition. Cela le mettrait en singulière posture devant M^{re} le duc d'Orléans. Gracié lui-même par la Droite, pourrait-il décemment refuser la « grâce » au jeune et vaillant prisonnier de la Conciergerie?

Le duc d'Orléans à la Conciergerie

M^{re} le duc d'Orléans est toujours à la Conciergerie.

Dimanche, il a entendu la messe dans les mêmes conditions que le dimanche précédent. Après quoi, il a reçu M^{re} d'Hulst.

Dans l'après-midi, MM. le duc de Luynes, Bocher, le marquis de Beauvoir, S. A. R. madame la duchesse de Chartres et la princesse Marguerite sont venus visiter le prisonnier dont la bonne humeur et le calme contrastent avec l'affolement du pouvoir républicain.

M^{re} le duc d'Orléans a reçu plusieurs télégrammes très affectueux de Madame la Comtesse de Paris.

M. TIRARD CHEZ M. CARNOT

Le gouvernement n'a pas encore pris une décision ferme. En prendra-t-il une aujourd'hui, en conseil des ministres? Question!

Avant-hier, M. Tirard a eu un long entretien avec M. Carnot.

Le président du conseil a fait part à M. Carnot des motifs pour lesquels il avait été amené, samedi, d'accord avec ses collègues, à déclarer à MM. Maujan, Baudin, Dumay, etc..., que le gouvernement n'avait pris, à l'égard du duc d'Orléans, aucune décision.

Après avoir rappelé à M. Carnot que le conseil s'était montré, en majorité, hostile à la grâce du prince, et ne s'y était rallié que par déférence pour le chef de l'État, M. Tirard a ajouté :

— Je n'étais pas à la Chambre depuis une demi-heure que j'avais cette conviction que, si une interpellation se produisait, le cabinet était renversé.

» Je ne tiens pas au pouvoir, et la perspective d'une crise ministérielle n'avait rien qui pût m'effrayer.

» Mais, dans ces circonstances, il m'a paru que la crise ministérielle pourrait se compliquer d'une crise présidentielle.

» Le droit de grâce, en effet, appartient au Président de la République et non au cabinet, et, si les ministres seuls peuvent être interpellés, il n'en est pas moins vrai que le vote de la Chambre, les renversant sur cette question, eût atteint le chef de l'État.

» J'ai pensé qu'il ne fallait pas exposer le pays à revoir des événements comme ceux qui ont marqué la fin de 1887. Mes collègues ont partagé mon avis, et voilà pourquoi j'ai déclaré officiellement qu'il n'y avait rien de fait.

» A vous, monsieur le Président, de prendre une décision.»

M. Carnot, très ému, a répondu au président du conseil que, en présence de l'opinion manifestée par la majorité républicaine, il n'insistait pas pour faire prévaloir son sentiment personnel.

AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

A l'issue de cette entrevue, M. Tirard s'est rendu au ministère de l'intérieur et a fait part à M. Constans de l'entretien qu'il venait d'avoir avec le Président de la République.

Il a été alors décidé que le duc d'Orléans séjournerait un ou deux jours encore à la Conciergerie et qu'il serait ensuite dirigé sur une maison centrale.

Le départ aura-t-il lieu la nuit prochaine? Sera-t-il renvoyé à demain? C'est ce qu'on ignore encore; mais nos renseignements nous permettent d'affirmer que le séjour du prince à la Conciergerie sera prolongé.

A cinq heures, hier, le ministre de l'intérieur a conféré avec MM. Lozé, préfet de police, et Herbetto, directeur de l'administration pénitenciaire.

tentaire; mais aucune décision n'a été prise ni sur le choix d'une maison centrale, ni sur le jour du départ.

BRUITS CONTRADICTOIRES

Au Palais de justice, il se dit que le ministre de la justice et les deux parquets du procureur général et du procureur de la République se seraient mis d'accord pour fixer le sort de M^{re} le duc d'Orléans de la façon suivante :

L'auguste captif ne serait mis en liberté que dans une huitaine de jours.

Avant que des mesures de clémence soient prises à son égard, l'autorité judiciaire veut qu'il y ait eu, ne serait-ce que pour un faible laps de temps, un commencement d'exécution de la peine.

A la Chambre, certains députés de la majorité prétendent que la grâce, signée samedi, sera rendue publique après le conseil d'aujourd'hui mardi.

D'autres déclarent au contraire que le prince sera pendant quelque temps encore gardé en détention et qu'il sera transféré dans la maison d'Albertville (Haute-Savoie).

Son Altesse serait là à quelques kilomètres de la frontière, ce qui éviterait, au jour de la mise en liberté, les inconvénients des manifestations.

Quand il a réglé samedi les dépenses qu'il avait fait faire autour de lui, pendant son séjour à la Conciergerie, le duc d'Orléans croyait à son transfert immédiat dans une maison centrale d'un département quelconque, et il s'étonne maintenant des complications politiques qui ont surgi soudain, rendant le prisonnier infiniment gênant pour ceux qui l'ont fait condamner.

Un détail assez curieux à propos de ses dépenses de table, dépenses auxquelles il n'ajoute d'ailleurs aucune importance.

Le marchand de vin le plus proche avait été chargé par le duc de Luynes d'envoyer au Prince, deux fois par jour comme nourriture, ce que déciderait le marchand de vin lui-même !

Quand le duc de Luynes vint solder ces petites dépenses, on lui présenta une note qui dépasse tout ce que l'imagination peut rêver. On a parlé de 1,400 francs ! mais on est resté au-dessous du chiffre vrai que nous ne voulons même pas donner, pour épargner ce four-nisseur fantaisiste !

Qu'il nous suffise de dire qu'un lapin a été compté vingt francs, un poulet vingt-cinq francs, une omelette 6 francs !

Vent-on d'autres prix ?

Un artichaut barigoule.....	42 Fr.
Un châteaubriand.....	46 »
1 sole.....	40 »
1 noix de veau.....	40 »
1 homard.....	25 »
1 salade.....	3 »
1 caneton aux navets.....	25 »

6 écrevisses.....	45 »
Hors d'œuvre.....	5 »
Une assiette de fruits.....	45 »

Et, bien entendu, « le service en plus », comme disent les cartes des marchands de vins de la banlieue !

Pour un peu, le restaurateur aurait ajouté comme dans l'amusante comédie de Blum et Toché au Gymnase :

Pas de dessert..... 3 Fr.

Paris fin de siècle est dépassé !

Ajoutons que le prisonnier ne pouvait recevoir personne à sa table et que défense lui avait été faite de distribuer, comme il l'eût voulu, quelques vivres à ses gardiens.

Par conséquent, les poulets de 25 fr., les fruits de 15 fr. devaient réintégrer, presque entiers, le domicile du marchand de vins du coin !

Il est vrai que la note était respectueusement adressée sous enveloppe :

A Sa Majesté (sic)
Louis-Philippe-Robert
Duc d'Orléans

Le duc de Luynes hésitait à solder les fantaisies du restaurateur ; mais le Prince lui dit en riant :

« Que nous importent ces petits détails ? La République me loge gratis, ne discutons pas la nourriture. »

Et c'est ainsi que la note fut payée !

Cinq cents francs furent en outre distribués aux pauvres par l'ordre du prisonnier.

LETTRE DU TONKIN

Phu-Lang-Thuong, 40 janvier 1890.

Nous ne dormons plus à Phu-Lang-Thuong : tous les jours, des alertes ; le piquet sort, un village brûle ; on accourt pour sauver les habitants ; malheureusement, comme les carabiniers d'Offenbach, toujours trop tard.

Les pirates en voulaient particulièrement au village de Lang-Ké. Le 22 décembre, le 26 et le 27, ils l'ont attaqué. Les deux premières fois, les habitants se sont défendus comme ils ont pu ; mais la troisième, les assaillants ont su pénétrer par un point mal gardé dans la haie de bambous, ils ont pillé et massacré tout ; naturellement, ils sont partis en enlevant les congaies annamites et le bétail. Il n'y a plus de femmes dans les environs, toutes volées. On signale peu de Chinois parmi ces pillards, ce sont plutôt des Annamites ; le Chinois malin attend les sujets dans la montagne, pour de là les faire passer dans son pays par des sentiers détournés.

Ce qu'il y a de plus vexant pour nous autres, soldats français, c'est le rôle ridicule qu'on nous fait jouer. Nos chefs ne savent plus rien ; ce n'est pas leur faute, on leur a interdit de recevoir aucun renseignement. Quand un maire annamite des environs vient

se plaindre, on le renvoie au résident. Comme le résident envoie la garde civile qui ne réussit presque jamais ; comme, d'autre part, le village est obligé de la nourrir de gré ou de force, les habitants préfèrent s'en passer et courir la chance d'une rencontre avec les pirates, quand ils ne s'entendent pas avec eux pour piller un village voisin, plutôt que d'être pillés eux-mêmes.

Nous espérons que la création de la nouvelle province de Lunan, où 400 gardes civils opèrent sous le commandement d'un ex-officier de réserve, M. Damade, allait nous permettre de vivre tranquilles, c'est le contraire qui est arrivé ; les bandes traquées là-bas sont venues par ici.

Elles jouent à cache-cache....

Je ne leur souhaite pas de tomber sous notre coupe. J'ai 25 petits soldats annamites sous mes ordres, qui obéissent au doigt et à l'œil et ne bougent pas au feu.

Espérons qu'un jour nous pourrions en découler.

Si cette lettre vous intéresse et que vous l'insérez, j'en aurai peut-être de drôles à vous raconter.

Agréer, etc.

T. P.,

Sous-officier aux tirailleurs tonkinois.

MORT D'UN ANCIEN MINISTRE

Le comte Daru, ministre des affaires étrangères du cabinet Emile Olivier, sénateur de la Manche de 1876 à 1879, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, est mort il y a quelques jours à l'âge de 83 ans.

Il était fils de Napoléon I^{er} et de l'impératrice Joséphine.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Les élections donnent lieu à 92 ballottages.

Le dépouillement du scrutin a occasionné dans diverses villes des manifestations d'un caractère grave ; à Bernburg, les socialistes ont détruit les bulletins de vote ; à Francfort-sur-Mein, les socialistes ont parcouru la ville en chantant des refrains révolutionnaires et ont maltraité les agents de police ; à Altona, la police a chargé les socialistes dont huit ont été grièvement blessés.

A Berlin, la police a dû également charger la foule ; elle a renversé de nombreuses personnes ; plusieurs sergents de ville ont été blessés.

La journée de samedi a été calme ; les socialistes ont célébré leur victoire dans les brasseries.

Le Danemark vient d'accepter officiellement l'invitation de l'Allemagne à la conférence ouvrière.

Par malheur, il faisait sombre, et, dans ces flots mouvants, sans cesse renouvelés, elle ne pouvait distinguer que les traits sur lesquels tombait en passant la lumière du reverbère. Elle attendit le cœur haletant, sans pouvoir reconnaître son père.

La foule écoulée, il resta quelques individus attardés.

Cette solitude relative au milieu des ténèbres lui donna le frisson de la peur ; alors, frôlant le mur comme une ombre, elle allait prendre sa course pour rentrer lorsqu'une réflexion l'arrêta.

Les fenêtres des petits cafés, avoisinant la manufacture, étaient éclairées, Séverine se glissa tout près des devantures, dans l'espoir de découvrir, à travers les carreaux, la silhouette du tisseur. Elle avait déjà parcouru, sans résultat, la moitié de la route, prêtant l'oreille, pour reconnaître, au milieu du tapage des buveurs, l'accent du père, lorsqu'elle aperçut d'autres ombres de femmes se profilant dans les parties éclairées... L'une d'elles la toucha en passant... Leur attitude, leur toilette provocante, ne pouvaient laisser aucun doute à la jeune fille sur ces malheureuses... Alors, prise de honte, de colère indignée, elle

L'empereur a adressé au Pape une lettre lui demandant de se faire représenter à la conférence de Berlin.

Léon XIII a décliné l'invitation.

AU DAHOMEY. — M. le commandant Terrillon a enlevé, après une rapide et brillante attaque, le village de Cotonou, au Dahomey, qu'il a immédiatement fortifié.

Nous avons eu quatre blessés.

Les chefs dahoméens ont été faits prisonniers.

Le gouvernement faisait démentir, il y a quelques jours, qu'une expédition militaire fut dirigée contre le Dahomey.

On voit, par ce qui précède, le cas qu'il faut faire, en général, des affirmations de nos ministres.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 février 1890.

Le marché est ferme surtout en ce qui concerne les rentes françaises. Le 3 0/0 monte à 88.40 ; le 4 1/2 0/0 reste à 105.45.

Le Crédit Foncier se négocie à 4,308.75. L'assemblée générale est convoquée pour le 2 avril, et il sera proposé, pour 1889, un dividende de 63 francs.

On traite la Banque de Paris à 790, la Banque Nationale du Brésil à 581.25, la Société Générale à 478.75.

Le Crédit Lyonnais en bonnes tendances de 728.75 à 730, la Société de Dépôts et Comptes courants fait 600.

La Banque des Pays-Autrichiens est demandée à 537.50. Cette institution a gagné beaucoup d'argent l'année dernière, on parle d'un dividende de 35 francs.

Les Pierrières de Ceylan se sont négociées à 61.25 et 62.50. Les principaux journaux de Ceylan parlent de la manière la plus favorable des perspectives de la Compagnie.

Les mines de Cuivre et Soufre de Pignerol ont un marché très actif. L'exploitation donne les meilleurs résultats.

On a échangé les obligations de Porto-Rico à 276.25. Les bonnes tendances ne se démentent pas.

Les obligations 4 0/0 du chemin de fer russe Orel-Griasi se négocient sur le marché en banque de 583 à 585. Elles sont productives d'un intérêt annuel de 24.70, exempt d'impôt.

L'obligation des Chemins de fer Economiques fait 394.25.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le COMITÉ ROYALISTE met à notre disposition des portraits de M^{re} le duc d'Orléans.

Ceux de nos amis qui en désireraient pour les répandre dans leur entourage, peuvent les faire prendre dans

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

VII

On atteignit assez doucement le mois de janvier chez les Darnétal. Les provisions apportées de la campagne, le salaire du père et celui de Flavie suffisaient aux dépenses ; mais, à cette époque, les premières commencèrent à s'épuiser, et la jeune ouvrière, avec la morte saison, gagna moins.

Par malheur, les dépenses augmentaient. Les enfants, allant tous à l'école, usaient davantage.

Malgré un travail incessant, une économie sans égale, Séverine préservait à grand peine la famille de trop rudes privations.

Cependant, la plus grave inquiétude venait du père : Séverin s'était laissé entraîner au cabaret. Verdrel avait averti la Marjolaine.

Les sœurs tirent conseil à ce sujet... hélas ! toute solution leur échappait...

Retirer François de l'école au moment où l'enfant profitait si bien, où les bonnes notes

affluaient, était-ce possible ? Plus impossible encore pour Séverine d'accompagner elle-même son père à l'usine... les soins du ménage, l'entretien de sept personnes lui demandaient non-seulement ses jours, mais une partie de ses veilles.

Pourtant, il fallait enrayer : le caractère du père changeait déjà, il devenait brusque, irritable.

La veille, l'absence du tisseur s'étant prolongée, Séverine, quelques instants avant l'heure de la sortie, descendit, couverte d'un châle.

Il faisait froid, la gelée emprisonnait les ruisseaux des rues et brodait de fines guipures les arbres verts. Les pas résonnaient sur le sol durci.

Lorsque la jeune fille arriva en face des bâtiments de l'usine, le brouhaha du départ commençait. Pour éviter la poussée du flot, elle se déroba dans l'ombre, non loin cependant d'un des becs de gaz de la grille.

Les ouvriers et les ouvrières débouchèrent par différentes issues, au milieu des appels et des rires. De nombreux groupes se dirigèrent du côté de la ville, d'autres vers les routes qui biturquaient à cet endroit.

se précipita vers la maison.

Peut-être le père était-il rentré ?

Séverine trouva les enfants seuls, fort étonnés de son absence.

Inquiète, oppressée, elle servit le souper ; puis, tous se couchèrent, à l'exception de François.

Ce dernier faisait ses devoirs en silence.

Quand l'horloge sonna neuf heures, il releva la tête et dit à sa sœur dont il remarquait l'angoisse croissante :

— Veux-tu que j'aille voir ?..

— Non, non, reprit avec précipitation celle-ci, il va rentrer.

A l'instant, un pas lourd retentit dans l'escalier, et quelques minutes après, le père ouvrait la porte.

Il mit son bâton dans le coin sans dire un mot, et vint s'asseoir à la table.

Séverine posa la soupe devant lui.

Il mangea dans la terrine et but ensuite trois verres de cidre coup sur coup.

— Voulez-vous du fromage, mon père ? demanda la jeune fille.

— Merci, je n'ai plus faim.

Puis, se levant, il se disposa à ouvrir la porte.

nos bureaux, où ils leur seront remis gratuitement.

Ceux qui préféreraient qu'on leur en envoyât, n'ont qu'à nous faire connaître le nombre d'exemplaires et le mode d'expédition qu'ils désirent.

A PROPOS DES TRAMWAYS SAUMUROIS

On nous écrit de Montsoreau :

« Et le fameux tramway... dont le sort, disait-on, devait être définitivement réglé au 1^{er} janvier dernier, après tant de sursis, de tolérance extra légale ?

» Va-t-il recommencer à se moquer des Ponts et Chaussées ?

» Au lieu de laisser pourrir leur bois en terre, ne vaudrait-il pas mieux les donner aux actionnaires pour se chauffer ?

» Et restituer enfin, aux riverains, une chaussée présentable, au lieu de l'unique voie qui leur reste sur une grande partie du parcours, voie toujours défoncée, que les cantonniers n'avancent pas à recharger au grand dommage des chevaux et des équipages ?...

» Quel drôle de gouvernement !

» Quelle administration que les Ponts et Chaussées !

» Supprimera-t-on du moins la vapeur ?

» Les tramways saumurois, M. Monprofit et les Ponts et Chaussées de Maine-et-Loire resteront légendaires. »

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Scrutin sur une proposition de M. Douville-Maillefeu pour tenir séance le 23 février et chômer le 24, anniversaire de la révolution de 1848.

Tous nos députés ont voté *contre*.

Scrutin sur la proposition de M. Baudin pour mettre à l'ordre du jour de lundi un projet de loi tendant à l'amnistie des grévistes de Montceau-les-Mines et de Decazeville condamnés pour délit de droit commun.

Nos députés ont voté *contre*.

LA CULTURE DE L'ORGE

M. Tisserand, directeur de l'agriculture, vient de publier un travail dans lequel il signale l'avantage que peuvent retirer nos agriculteurs de la culture de l'orge, beaucoup trop négligée depuis quelque temps. Pendant que, dans les pays étrangers, la production de cette céréale a considérablement augmenté, elle a plutôt diminué en France, ce qui constitue pour nous un état d'infériorité d'autant plus regrettable que la valeur de l'orge s'est précieusement accrue.

LES MANŒUVRES DE CADRES

Supprimées en février 1886 par le général Boulanger, rétablies en février 1888 par le général Logerot, supprimées en janvier 1889

par M. de Freycinet, les manœuvres de cadres vont, paraît-il, être rétablies à nouveau.

LA DÉLIVRANCE DES BAGAGES

A la suite de plaintes répétées au sujet de la lenteur qui préside dans la plupart des gares à la distribution des bagages à l'arrivée, le ministre des travaux publics vient d'adresser aux administrateurs des compagnies de chemins de fer une circulaire les invitant de nouveau, et en termes formels, à prendre les mesures nécessaires pour hâter la livraison des colis et faire disparaître ainsi une cause de désordres continuels.

SARABANDE SYMPHONIQUE

DE M. MARTIN DE WITOWSKY

Dans son compte rendu d'Angers-Artiste, M. Louis de Romain parle en ces termes de l'œuvre de M. Martin de Wittowsky, qui a été exécutée au Concert populaire de l'Association artistique d'Angers du dimanche 16 février :

« Le public a écouté avec intérêt une *Sarabande* de M. Martin de Wittowsky, jeune officier à l'École de cavalerie de Saumur, qui, remarquablement doué, a l'intelligence de consacrer à la musique les loisirs que lui laisse le service militaire.

» Cette *Sarabande* n'est pas, comme le titre pourrait le faire supposer, un simple pastiche. Elle a son programme et contient les éléments de tout un petit poème symphonique. Tout le début en est excellent, franc d'allure, et bien conduit. La partie descriptive du milieu semble moins claire et l'idée musicale est moins bien conduite. Ce n'est que par l'étude et l'habitude d'une longue pratique que la science des développements s'obtient, l'inexpérience est le défaut de tous ceux qui commencent et l'on aurait tort de s'en étonner chez un jeune compositeur dont les débuts sont heureux et pleins de promesses, car ils révèlent une imagination rare, une facilité mélodique incontestable, une hardiesse digne de voir la fortune lui sourire.

» L'interprétation très fouillée de cette œuvre a été saluée par de chaleureux applaudissements. »

LES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT. — Dans la nuit du 17 au 18 février, le nommé Charles Brisset, cultivateur aux Cerqueux-sous-Passavant, s'est pendu dans son grenier.

On ignore les causes de ce suicide.

ANGERS. — Le service de police pendant la nuit, organisé à Angers par le nouveau commissaire central, fonctionne depuis quelque temps. Dix agents en sont chargés chaque nuit à tour de rôle.

On annonce que le directeur des théâtres d'Angers, M. Sureau-Bellet, a traité pour la

saison d'été avec la ville d'Angoulême. Il emmènerait avec lui M^{mes} Perdrelli, forte chanteuse légère; Gréteaux, 1^{er} dugazon; MM. Samaty, ténor léger; Gréteaux, 2^e ténor; Nénot, trial; Letellier, larquette.

MYSTÉRIEUSE DISPARITION

On lit dans le *Republicain*, de Tours :

« Nous avons annoncé, les premiers, la disparition mystérieuse d'un commerçant d'Azay-le-Rideau, venu à Tours, le 16 janvier, et dont on a perdu toute trace depuis cette date.

» Afin de ne pas entraver les recherches de la justice, qui, dès la première heure, a été saisie de l'affaire, nous avions indiqué le plus discrètement cette disparition.

» Plusieurs de nos confrères s'étant départis de cette réserve, nous pouvons ajouter aujourd'hui que M. Tavenault dirigeait, à Azay-le-Rideau, un commerce important de galoches, et occupait une trentaine d'ouvriers.

» Le 16 janvier, il quittait Azay-le-Rideau muni seulement de deux valises, l'une contenant des vêtements, l'autre des échantillons de commerce, tous estampillés à son nom.

» Il avait, avant son départ, déposé à la banque une somme de quelques mille francs.

» M. Tavenault, après avoir passé la nuit chez une fille de la rue Colbert, qu'il connaissait — dit-on — depuis longtemps, aurait quitté le matin même cette femme en lui annonçant qu'il allait prendre le train de Vierzon.

» Il n'a pas été remarqué à la gare de départ où personne ne se souvient de l'avoir vu, bien qu'il fût connu de quelques employés.

» Depuis un mois, on n'a reçu de M. Tavenault aucune nouvelle, on n'a retrouvé aucune trace de son passage.

» M. Tavenault n'avait emporté avec lui qu'une assez faible somme d'argent, et n'avait évidemment pas l'intention de faire une absence prolongée. »

LES BUVEURS

Les Français qui consomment le plus de vin sont les Niçois. Ils boivent en moyenne par an 2 hectolitres 14 litres par tête. Les habitants de Saint-Etienne viennent ensuite avec 2 hectolitres 3 litres.

Pour les cidres, la priorité appartient aux Rennais, qui consomment par tête 4 hectolitres 61 litres par an. A Caen, qui vient en deuxième ligne, la consommation n'est que de 274 litres, puis vient Le Mans avec 173.

Pour les alcools, la ville où il s'en boit le plus par tête d'habitant est Rouen (16 litres), suivi du Havre (15 litres), de Caen (14), puis de Boulogne-sur-Mer et Amiens.

Lorient et Brest ne consomment que 10 litres; Rennes et Le Mans, 9 litres; Angers et Tours, 6 litres; Paris ne vient qu'au 31^e rang.

Pour la bière, c'est Lille qui tient la tête : 3 hectolitres 39 litres par habitant, suivi par Saint-Quentin, 2 hectolitres 40.

Si nous recherchons, au contraire, les villes où il se consomme le moins de boissons, voici ce que nous trouvons :

C'est Tourcoing qui boit le moins de vin : 15 litres par tête et par an. Pour les alcools, c'est Béziers : 5 décilitres seulement, c'est-à-dire 32 fois moins qu'à Rouen. Pour la bière, c'est Nantes et Angers : 4 litres seulement par tête d'habitant.

M. Prud'homme, bien abrité sous un vaste riflard, rencontre une escouade de collégiens se promenant par une pluie battante.

— Pauvres enfants ! soupire M^{me} Prud'homme, n'est-ce pas triste de les voir dans cet état ?

— Madame, réplique l'immortel Joseph, n'oubliez pas que, pour refaire un pays, il faut des hommes bien trempés.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 27 février

DON JUAN, opéra en 5 actes et 10 tableaux, musique de Mozart.

La célébrité dont jouit depuis longtemps la *Pâte Regnaud* est due à ses propriétés remarquables pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouements et affections de poitrine. Ces propriétés ont été hautement signalées dans plusieurs journaux de médecine et notamment dans la *Gazette de santé* et la *Cazette des Hôpitaux*.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, »	1.80
Jardinière, »	1.40
Pointes d'asperges, la demi-boîte.....	1.20
Fonds d'artichauts, »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODÉT, propriétaire-gérant.

— Vous sortez ! s'écria-t-elle.

— Et Flavie, qui donc ira la chercher ?

— François, si vous voulez ?

— Par exemple ! un fameux gaillard.

Il mit le pied en tâtonnant sur la première marche.

Séverine prit la chandelle pour l'éclairer.

Il ne paraissait pas précisément ivre, mais ses mouvements étaient hésitants, ses pas mal assurés.

La pauvre fille soupira.

Tout à coup, un frôlement appela son attention; François passait près d'elle en mettant un doigt sur sa bouche.

Lorsqu'elle eut entendu la porte du dehors se refermer, elle entra.

Séverine se sentait mortellement triste.

En plus des difficultés de la situation, un événement fatal venait de s'accomplir : le fils commençait à juger le père... et le respect — ce respect qu'à l'exemple de leur mère, les deux sœurs avaient, avec un soin jaloux, entretenu autour du chef de famille, allait sombrer dans le cœur de ses fils !

Les hommes, même enfants, n'ont, sous ce rapport, ni la réserve, ni la délicatesse de la femme, ils s'avouent plus carrément les choses

qui leur déplaisent : parce qu'ils en souffrent moins. — « Le père est gris », aurait dit tout haut François, s'il n'avait craint d'être foudroyé par sa sœur.

Vingt minutes s'écoulèrent, un pas rapide retentit dans l'escalier.

— Les voilà ! s'écria l'écolier hors d'haleine, il n'a rien vu.

— Il... qui ? interrompit sèchement Séverine.

— Et le père, pour ça !

— Pas de pour ça, ni d'autre chose, François, tu sais...

Elle accentuait les mots.

L'enfant releva la tête.... tous deux se regardèrent longuement, se comprenant sans équivoque... enfin, la tête basse, le jeune garçon reprit ses livres sans ajouter un mot.

François, grand, fort, avec une belle tête à l'expression énergique, prenait ses quatorze ans. Il possédait une bonne instruction élémentaire. Ses goûts, nous l'avons dit, le portaient vers la mécanique et le dessin.

L'instituteur envoyait d'excellents bulletins.

Joseph donnait moins de satisfaction. Intelligent, mais paresseux, sans offrir de résistance en face, il se dérobaient sans cesse ; ce qui

fâchait Séverine, franche jusqu'à la brusquerie.

Les sorties du tisseur devenaient de plus en plus fréquentes. Sa santé s'en ressentait, et les ressources de la famille diminuaient encore.

Malgré le travail de surcroît qu'apportait Flavie, travail auquel les deux sœurs consacraient une partie de leurs nuits, la gêne devenait grande. Les vêtements des enfants, raccommodés sans cesse, n'en laissaient pas moins percer le besoin d'être renouvelés. En vain, les pauvres filles s'épuisaient pour conjurer la misère, celle-ci venait à grands pas.

Les pommes de terre formaient le fond de la nourriture.

Souvent le père, pour qui cette situation était un remords vivant, quittait brusquement la table, et partait... Alors, Joseph se plaignait tout haut. Les petits eux-mêmes demandaient s'il n'y avait plus de crêpes, et trouvaient les galettes de blé noir sans beurre, pas bonnes. Seul, François vidait son assiette sans rien dire. Maintes fois, en s'éveillant la nuit, il avait aperçu la lampe des sœurs encore allumée... Du reste, toutes deux portaient sur le visage les traces d'une extrême fatigue.

Il se forma alors dans l'esprit de l'enfant une irritation sourde contre son père, irrita-

tion qu'indiquaient ses réponses brèves aux demandes du tisseur et sa froideur envers lui.

Parfois un regard jeté sur ses filles retenait ce dernier quelques jours à la maison, mais bientôt, cédant aux suggestions de la passion et à celles de l'ennui, il repartait.

Verdrel, ayant risqué une observation, fut fort mal reçu.

L'ami Firmin ne fut pas plus heureux dans ses offres de service aux demoiselles Darnétal, celles-ci étaient trop fières, trop délicates, pour accepter d'un autre l'appui qu'elles devaient attendre du chef de la famille.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 23 Février 1890.

Versements de 120 déposants (24 nouveaux), 59,424 fr. 30.

Remboursements, 25,083 fr. 95.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LIQUIDATION JUDICIAIRE HUET

Les créanciers de la liquidation Huet fils, aubergiste à Gennes, sont, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, invités à se présenter le samedi 1^{er} mars 1890, à 10 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(192) Le Greffier, COLLIN.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite UNE

BONNE BOULANGERIE

Faisant 50 culasses par mois (garanti).

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE

Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 44.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (43)

MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer

PRÉSENTMENT

Situés au bourg de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser à M. BENOÎT, charron, même bourg. (63)

A VENDRE CORBILLARD

De la commune d'Allonnes.

A LOUER

DE SUITE

MAISON BOURGEOISE

Avec servitudes

Ancienne route d'Angers,

Ayant appartenu à M. HERMÉ.

S'adresser au propriétaire, M. NORMAND aîné, ou à M^{re} BRAC, notaire. (137)

MAGASIN D'ÉPICERIE A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, ayant servi maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'ABBÉ COQUELUCHE, par Léo TRÉZENIK

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la Revue des Journaux et des Livres, qui est dans sa 5^e année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Nombreuses gravures d'actualité : VUES DE L'EXPOSITION, portraits, événements du jour, etc. La Revue des Journaux publie actuellement, comme feuilleton, l'ABBÉ COQUELUCHE, par Léo TRÉZENIK.

La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la Revue des Journaux contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHEFORT, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr. ; étranger : trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La Revue des Journaux est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

AVIS

M. HAUDEBAULT, des Tuffeaux, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par M^{me} HAUDEBAULT, sa femme, née GAUDICHAUX. (193)

ON DEMANDE pour la SICILE, un chef de cave connaissant par longue expérience la fabrication des vins mousseux, de la vendange à l'expédition. Inutile de se présenter sans de bonnes références. Écrire à M. le baron ANTONINO SPITALERI, à Catane (Sicile).

GUERISON Certain et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement de dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. L'ENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Table listing various food items and their prices per box or per 1/2 box. Items include Petits pois, Haricots verts, Asperges entières, Sardines à l'huile, Thon à l'huile, Homard entier, Saumon du Japon, and Filets de harengs.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for the Paris-Saumur-Bordeaux line, showing departure and arrival times for various stations including Paris, Chartres, Niort, Saumur, and Bordeaux.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for the Bordeaux-Saumur-Paris line, showing departure and arrival times for various stations including Bordeaux, Saumur, and Paris.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chinon line, showing departure and arrival times for Saumur, Port-Boulet, and Chinon.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line, showing departure and arrival times for Poitiers, Montreuil, Doué, and Angers.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for the Angers-Doué-Montreuil-Poitiers line, showing departure and arrival times for Angers, Doué, Montreuil, and Poitiers.

SAUMUR — BOURGUEIL

Table of train schedules for the Saumur-Bourgueil line, showing departure and arrival times for Saumur and Bourgueil.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line, showing departure and arrival times for Nantes, Angers, Saumur, Tours, and Paris.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for the Paris-Tours-Saumur-Angers-Nantes line, showing departure and arrival times for Paris, Tours, Saumur, Angers, and Nantes.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for the Saumur-La Flèche line, showing departure and arrival times for Saumur and La Flèche.